Le conseil demanda la suppression des dix aumôniers auxiliaires. C'était, disait un de ses membres, le moyen d'arriver à une élégation complète. La mesure fut approuvée par le ministre, ce fut fâcheux et d'autant plus que dans l'application on supprima le traitement d'un aumônier titulaire.

Au commencement de 1880, le conseil reçut un renfort puissant par la nomination d'un nouveau directeur, le directeur actuel. Il arrivait disposé, a-t-il dit, à faire prévaloir, dans son administration, les sentiments républicains et anti-cléricaux. Il tint sa promesse, et en décembre 1880, sans avoir pris l'avis du conseil de surveillance, il expulsa les sœurs de trois hôpitaux.

Le conseil s'émut, et d'autant plus qu'il avait précédemment émis un avis contraire ; des démissions survinrent; il fut renouvelé, et il devint un nouvel appui pour le conseil municipal.

Le 29 décembre 1880, s'engagea devant le Conseil la discussion du budget de 1882. Le directeur de l'Assistance proposait la suppression de quatre aumôniers ; cette suppression était approuvée par le conseil et ratifiée par le ministre.

Ce fut à cette époque, en mai 1881, que le Sénat vota, à une majorité de 32 voix, un ordre du jour exprimant l'espoir que l'administration de l'assistance publique ne se priverait pas des services des sœurs.

M. le ministre de l'intérieur, s'inspirant de cette délibération du Sénat, rétablit d'office le traitement des quatre aumôniers et dans une lettre fort importante déclarait qu'il fallait respecter la liberté de conscience de tous.

Le Conseil municipal ne se désourgea pas et renouvela, à la fin de 1881, sa décision en l'aggravant; ce fut encore sur la proposition de M. le directeur. Méconnaissant l'autorité du ministre dont il dépend, il supprima tous les aumôniers moins quatre.

Cette décision trouva encore un sage ministre pour l'annuler. Cependant M. Quentin accepta cette réponse comme une approbation du principe de la suppression des aumôniers.

Un membre du conseil municipal déclara que le conseil n'avait qu'un parti à prendre : voter l'allocation à l'Assistance publique d'une manière conditionnelle, en imposant la suppression des aumôniers. Le conseil adopta cette idée, et rendit une délibération conforme.

Il demanda, le 30 décembre 1881, que cette suppression eût lieu le 1er janvier 1882. Ce vote conditionnel souleva les protestations du directeur de l'Assistance publique et du préfet de la Seine.

Malgré les supplications du préfet et du directeur de l'Assistance publique, le conseil persista dans sa décision. Le gouvernement ne pouvait admettre cette prétention et par un décret du 7 mars 1883, il annula la condition imposée par le Conseil.

Des influences intervinrent et le budget fut approuvé. L'autorité diocésaine s'émut et se plaignit avec une modération incontestable. Il en résulta une grande émotion, je pourrais dire une émotion populaire.

Quelques personnes s'adressèrent au ministre de l'intérieur qui déclara que les aumôniers n'aurait plus de traitement à partir du 1er juillet 1883; les sœurs de charité furent averties aussi qu'elles devaient quitter l'hospice des incurables d'Ivry.

J'espère, dit l'orateur, que le ministre refusera de sanctionner la mesure de suppression totale et qu'il n'écoutera pas ceux qui lui proposent des expédients.

L'orateur élève un doute, celui de savoir si le ministre peut supprimer le traitement de l'aumônier. Il affirme du moins que le pouvoir ministériel ne peut pas supprimer la fonction de l'aumônier ni désaffecter les chapelles

L'orateur dit que pour trouver la solution qu'il désire, le ministre n'a qu'à s'en rapporter au décret que celui ci a rendu le 7 mars ; s'il ne s'en tient pas à ce décret, il laissera le pouvoir ministériel s'affaiblir entre ses mains.

J'ai encore un mot à vous dire de la laïcisation. Les pouvoirs du ministre sont toujours les mêmes, et, de plus, il ne s'agit pas de dépenses; au contraire, pour laïciser, il faut voter des crédits nouveaux. Le Conseil municipal a le droit d'avis, mais il est certain que la mesure proposée n'est légitimée ni par l'intérêt des malades ni par la raison d'économie.

Je demande à M. le ministre si, pouvant empêcher une iniquité, il la laissera s'accomplir.

M. Waldeck Rousseau déclare qu'il est responsable des actes de son administration et ne redoute pas les pièges que, selon M. Béreuger, lui tendraient certains fonctionnaires de son département.

Il précise le point de fait relatif aux crédits destinés à rémunérer les aumôniers dans les hospices. Il affirme que les crédits ne sont pas obligatoires. Quant à la liberté de l'exercice du culte dans les hôpitaux, il déclare ne pas croire que des secours religieux aient été refusés au malade qui les a demandés.

L'orateur rend compte de ses instructions au directeur de l'Assistance. Ces instructions étaient d'entamer des négociations avec l'autorité diocésaine.

Je suis autorisé à croire que l'autorité diocésaine en réclamant le maintien de l'aumônier interne a voulu faire acte de prise de possession.

L'aumônier interne n'est pas nécessaire pour assurer le service religieux. Les aumôniers des lycées s'absentent pendant les vacances et cependant le service religieux n'en continue pas moins.

Le malade a le droit d'appeler le ministre qui lui plaît, mais nous ne pouvons admettre le refus par l'autorité diocésaine d'entrer en pourparler en vue d'arriver à un accord, ni l'accusation qui nous est adressée de violer la liberté de conscience. Il y a des hospices où l'aumônier interne est nécessaire et d'autres au contraire qui peuvent être desservis par la paroisse. De même dans certains établissements, il peut y avoir un intérêt considérable à ne pas substituer immédiatement les laïques aux religieuses.

En résumé, en ce qui concerne la demande, qu'on entre en pourparlers avec le gouvernement et, en ce qui concerne la laïcisation, il croit bon de s'en tenir à des mesures de prudence.

M. Bérenger réplique, il prie le ministre de réfléchir encore avant de prendre une décision sur les mesures proposées.

Le Sénat décide de s'ajourner à jeudi, à deux heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du mardi 29 mai 1883.

Présidence de M. Brisson.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le contrôle des services de guerre

La Chambre adopte un projet de loi relatif au contrôle des services de guerre.

La réforme judiciaire

La Chambre passe à la suite de la discussion du projet de réforme judiciaire.

La Chambre prend en considération un amendement de M. Laubet, tendant à réduire les chiffres de certains traitements proposés dans le projet de l'article 4, relatif aux traitements.

La Chambre adopte les articles jusqu'à 10.

Sur l'article 10, M Des Rotours proteste contre l'augmentation de travail des juges de paix, car on augmente le travail des jugas des tribunaux.

M. Lelièvre répond que la Chambre est saisie d'un projet d'extension de la compétence des juges de paix. Si le travail des juges de paix est augmenté le traitement le sera également.

Après les observations de MM. Pollet, Lepère, Desoland, Martin-Feuillée, Lelièvre, Drummel, l'article 11 est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Conseil des ministres

Paris, 29 mai.

Le Conseil s'est réuni ce matin à l'Elysée.

MM. Challemel-Lacour et Charles Brun ont fait connaître les instructions qu'ils donneront au commissaire civil au Tonkin.

M. de Kergaradec, envoyé extraordinaire à Huë, a reçu l'ordre de s'arrêter à Saïgon et de ne pas aller à Huë.

Les promotions des généraux ne sont pas signées; mais il paraît certain que le colonel Riu sera nommé brigadier.

Au Tonkin

Saïgon, 30 mai.

Des déclarations faites par les prisonniers capturés par nos troupes, et de beaucoup d'autres indications, il résulte que nos soldats dans la sortie faite à Hanoï, par le commandant Rivière, ont eu à lutter contre des ennemis qui étaient, non à la solde de la Chine, mais à la solde de l'Empire d'Annam.

M. de Kergaradec a reçu, en conséquence, l'ordre d'ajourner la mission qu'il devait remplir près la cour de Huë.

Départ pour le Tonkin

Toulon, 29 mai.

Le départ du transport *Annamite* est irrévocablement fixé à demain.

L'*Annamite* emporte 312 hommes d'équipage et 934 de troupe.

Le *Mytho* prendra à bord les dernières troupes attendues et partira vendredi.

Toulon, 29 mai.

On vient d'embarquer à bord des transports d'Indo-Chine qui vont partir de Toulon des armes pour organiser un nouveau bataillon de tirailleurs annamites qui secondera nos troupes au Tonkin.

L'amiral Courbet, qui doit commander la division navale qu'on va envoyer dans l'Indo Chine, est arrivé à Toulon, où il surveille l'armement de la *Triomphante* et du *Tourville*

Quant au *Bayard*, sur lequel l'amiral Courbet avait mis son pavillon et qui faisait partie de la division d'essais de la Manche, on sait qu'il se rend en ce moment à Alger, où l'amiral Courbet va aller rejoindre pour aller de là au Tonkin.

Le général Bouët

Paris, 29 mai.

Une dépêche de Saïgon dit que le général Bouët quittera jeudi cette ville pour se rendre au Tonkin.

Le colonel Desdordes

Paris, 29 mai.

La nouvelle que le colonel Desbordes serait cerné dans le haut Sénégal, demande confirmation.

La police des mœurs

Paris, 30 mai.

On vient de distribuer aux membres du Conseil municipal un volumineux rapport du docteur Flaux, résumant l'enquête à laquelle s'est livrée une commission spéciale du Conseil sur la police des mœurs.

Les conclusions de ce rapport tendent à la suppression de ce qui concerne le service des mœurs à la préfecture de police (brigade spéciale, dispensaire, section spéciale de Saint-Lazare).

Les suites d'une élection

Paris, 29 mai.

On disait à Passy, ce matin, que le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur serait disposé vu les attaques persistantes contre M. de Bouteiller, à reviser sa réintégration dans les cadres de l'ordre.

Une démonstration française

Paris, 29 mai.

On lit dans la *France* :

« Une dépêche de notre collaborateur, M. Raphaël Paré, arrivée hier à six heures du soir, signale un incident caractéristique qui s'est produit, dimanche soir, au Kremlin, pendant les illuminations.

» Deux officiers français, faisant partie de l'ambassade militaire, ont été reconnus par la foule, qui a voulu les porter en triomphe, au milieu de hurras et d'acclamations enthousiastes.

» Cet incident a produit une très vive émotion dans la ville et un grand dépit dans la *camarilla* allemande de la cour. »

La dictature en Alsace-Lorraine

Paris, 29 mai.

La *Gazette nationale* apprend que la motion des Alsaciens-Lorrains, tendant à supprimer l'article concernant la dictature, sera discuté la semaine prochaine au Parlement allemand.

La pension d'Abd-El-Kader

Paris, 29 mai.

M. Pleyre, député du Gard, va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour but de faire reporter sur la tête des fils d'Abd el-Kader la pension de cent mille francs que le gouvernement servait à l'émir.

Les victimes de La Villette

Paris, 29 mai

Il paraît que décidément il y a une victime sous les décombres de l'incendie de La Villette ; cette victime serait le gardien de nuit qui n'a pas reparu et dont on n'a pu avoir aucunes nouvelles.

Les malheureux habitants sont toujours sans asile; quelques-uns ont perdu leur mobilier, car il y a eu pillage en règle.

La mairie n'a encore rien fait pour leur venir en aide.

ÉTRANGER

Les fêtes de Moscou

Moscou, 29 mai.

Hier après le bal du palais, qui a été magnifique, une fête entremêlée de chants et de danses a été offerte aux représentant de la presse française chez les bohémiens du parc Petrofsky. Aujourd'hui les félicitations adressées à l'empereur et à l'impératrice ont continué : des députations des villes et des provinces, des fonctionnaires, des représentants d'une partie de la noblesse de l'Empire et de nombreux officiers ont défilé devant le trône. Avant ce défilé, M. Wanutelli a été présenté à l'empereur et ensuite à l'impératrice.

Les princes allemands présents ont été invités à dîner aujourd'hui chez M. de Schwœidnitz. Ce soir le gouverneur général offrira un bal auquel l'empereur et l'impératrice assisteront. L'amiral Janrès a donné ce matin un déjeuner, parmi les invités se trouvaient : le personnel de l'ambassade ordinaire, les consuls généraux français de Varsovie et de Moscou et plusieurs représentants de la presse française. Les deux ambassades françaises se montrent très hospitalières et Mesdames Waddington et Jaurès font le plus aimable accueil à leurs invités.

Une insurrection à Gênes

Gênes, 29 mai.

Un fait d'une exceptionnelle gravité s'est produit à Gênes pendant la procession du Saint-Sacrement.

Les autorités avaient interdit la sortie du pieux cortége. La foule, massée sur la place devant la grande porte, demandait à grands cris que la procession suivît son trajet ordinaire.

L'archevêque s'y refusa, réglant seulement que le Saint-Sacrement sortirait sous le porche, et de là bénirait les catholiques génois.

Mais au moment où le prêtre se présentait sous le portail, les agents de police et les carabiniers se précipitèrent sur lui pour le faire reculer.

La foule crut que l'on en voulait à la personne de l'archevêque : une lutte violente s'ensuivit entre elle et la police.

Cependant l'archevêque protestait contre l'invasion de la police, puis se retirait dans l'église : on parvint à fermer les portes derrière lui, de manière que les rixes ne pussent se prolonger dans l'église.

Les arrestations sont nombreuses : le préfet prétend qu'il y a eu malentendu : l'archevêque lui adressa une énergique protestation.

Chambres des Communes

Londres, 29 mai.

M. Arnold annonce qu'il interpellera le 26 juin sur le Madagascar et proposera des résolutions.

M. Béack questionne sur Portonouo.

M. Ashley donne des explications. Il constate que la prise des possessions françaises ne touchent pas les possessions anglaises. Ce sera l'objet d'un arrangement amical entre les deux gouvernement.

M. Fitz-Maurice répondant à M. Barlette dit qu'aucune protestation n'a été adressée à la France au sujet de l'attaque de Madagascar.

Le Roi du Portugal en Espagne

Madrid, 29 mai.

Répondant aux félicitations qui lui étaient présentées par une députation des Espagnols décorés des ordres portugais, le Roi don Luiz de Portugal a dit : « Les relations qui existent entre les deux peuples de la péninsule sont actuellement des plus cordiales et chaque jour elles deviendront de plus en plus étroites. Quant à moi, je dois dire que mes sentiments à l'égard du Roi d'Espagne sont plus que des sentiments d'amitié. J'ai pour lui les sentiments d'un frère tendrement aimé.»

La Russie et l'Asie centrale

On télégraphie d'Astrakan aux journaux anglais :

« Le général Tchernaïeff est arrivé ici. A l'occasion d'un dîner donné en son honneur, il a prononcé un discours dans lequel il a fait allusion à une route très courte qu'il a découverte pour entrer en Asie Mineure. La route en question ne passerait pas par Samara et Orenburg pour arriver à Tashkend, et le général espère que le commerce russe ne reculera pas devant les dépenses pour la perfectionner.»

Les Caisses d'épargne en Allemagne

Berlin, 30 mai.

Le Reichstag a adopté en troisième lecture, le projet de loi relatif aux caisses d'épargne pour les ouvriers malades.

La « Main Noire »

Xérès, 29 mai.

Le tribunal a condamné aujourd'hui à la peine de mort quatre affiliés de la Main Noire, convaincus d'avoir participé à l'assassinat de l'aubergiste Velasquez.

L'Angleterre et le Vatican

La *Gazzetta d'Italia* affirme que M. Errington a de fréquentes entrevues avec les hauts fonctionnaires du Vatican et qu'il rend compte au *Foreign-Office* de la marche des négociations dont il est chargé. Comme preuve ultérieure du caractère semi-officiel de la mission de M. Errington, la *Gazzetta* rappelle que lors de la réception du nouvel an, le diplomate anglais a été reçu au Vatican avec les autres ministres accrédités, tels que M. Bouteuieff, chargé à ce moment de la conclusion d'un concordat entre la Russie et le Vatican.

Suivant une dépêche de Rome, publiée par les journaux anglais, M. Errington serait sur le point de retourner en Angleterre.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE MYSTERE DU MONT-A-LEUX

La nationalité de Lucie Olivier

Impossible de déterminer la nationalité de Lucie Ollivier. Le parquet de Courtrai a ordonné des recherches dans les registres de l'état-civil des communes belges qu'il croit être son lieu d'origine.

On suppose que le mari de Lucie Ollivier qui était belge, se serait fait naturaliser français.

Si cette naturalisation était antérieure au mariage, Lucie Ollivier serait française, et comme telle passible de la cour d'assises en France.

Il n'y aurait pas lieu à extradition; bien que le crime ait été commis en territoire étranger.

La loi autorise — en effet, les parquets français à retenir les crimes commis à l'étranger par des français, si ces crimes sont punissables dans les deux législations.

C'est bien le cas actuel !

Le retour de l'« Union des Travailleurs »

A la Gare

La population roubaisienne a fait, mardi soir, à l'*Union des Travailleurs*, une réception enthousiaste qui nous a rappelé les triomphes de nos grandes sociétés musicales.

Dès sept heures, une foule compacte est massée aux abords de la Gare. Les rues du Chemin de-fer, de l'Alma et de l'Alouette regorgent de monde. Il y règne la plus vive animation. La joie est peinte sur tous les visages. La plus grande partie des curieux est composée d'ouvriers, venus pour acclamer l'énorme succès de leurs camarades. Les sociétés musicales et choraies arrivent successivement, portant de magnifiques couronnes. Dans la foule, nombre de jeunes filles tiennent en main de gracieux bouquets destinés aux vainqueurs.

L'arrivée

A sept heures et demie, le train ramenant les lauréats, entre en gare. La *Grande Harmonie*, groupée sur le quai, les accueille par l'exécution de la *Marseillaise*. Les commissions des diverses sociétés de Roubaix les reçoivent avec cordialité. Les couronnes et les bouquets pleuvent.

On entoure et on félicite chaudement tous ces braves ouvriers, dont l'émotion est visible. Pendant dix minutes, les parents et amis viennent à leur tour les complimenter et les couvrir de fleurs.

Le cortége

Les sociétés se forment en cortége et défilent par la rue de l'Alouette et la rue du Grand-Chemin. En tête marche la *Fanfare Delattre*; puis viennent l'*Union Ouvrière*, la *Cœcilia*, la *Grande Fanfare*, la *Chorale Nadaud*, la *Roubaisienne* (société de gymnastique), l'*Orphéon*, la *Concordia*, l'*Union lyrique*, les *Mélomanes*, l'*Avenir*, la *Lyre Roubaisienne*, la *Grande Harmonie*. L'*Union des Travailleurs* les suit. Deux magnifiques landaus transportent le président, le directeur, et les membres de la commission, qui disparaissent sous les couronnes et les fleurs.

Sur le parcours s'élèvent des mâts surmontés de drapeaux tricolores. Les maisons sont pavoisées. Les vainqueurs sont accueillis, au passage, par des bravos et des acclamations répétés. Les sociétés de musique exécutent des pas redoublés.

Partout les curieux sont si nombreux que le cortége a peine à se frayer un passage. Les fenêtres des maisons sont envahies. Depuis longtemps on n'avait vu pareille affluence et semblable animation dans nos rues.

Lorsque la société victorieuse arrive devant la maison de M. Pierre Catteau, celui ci s'avance jusqu'à la voiture de M. Damerval, président et de M. Vroman, directeur; il leur remet à chacun une superbe couronne, et félicite chaleureusement tous les sociétaires de leur beau succès. Les membres de l'*Union des Travailleurs* ont été on ne peut plus sensibles à cette touchante marque d'attention de la part de celui qui s'intéresse si généreusement à eux, comme à toutes les sociétés de notre ville.

Bientôt le cortége débouche sur la Grande-Place, qui est recouverte de milliers de personnes. Le service d'ordre est heureusement très bien fait par la police, et, malgré cette foule énorme, tout se passe sans le moindre trouble

A la Mairie

La société victorieuse est reçue dans une des salles de la Mairie, par M. Lacquement, adjoint. Près de lui se tiennent M. Guillemin, secrétaire général, M. Devernay, trésorier, M. Victor Delannoy, M. Gustave Hoffmann, et les autres directeurs des sociétés.

M. Adolphe Damerval, le jeune et intelligent président de l'*Union des Travailleurs*, prend le premier la parole, pour remercier la Municipalité de la magnifique réception faite à sa Société; il remercie aussi la ville et les habitants de leur accueil chaleureux. M. Damerval dit que sa Société puisera, dans ces marques d'universelle sympathie, un stimulant nouveau pour remporter d'autres succès. Cette allocution, prononcée d'une voix vibrante et émue, est couverte par de longs applaudissements.

M. Lacquement répond en ces termes :

« Messieurs,

» Après les paroles si émues et si élogieuses adressées par votre président à l'Administration municipale, permettez-moi de vous dire aussi très-franchement : Je suis heureux que ma qualité d'adjoint, plus spécialement chargé des musiques, me fournisse l'occasion, au nom de l'Administration municipale de cette ville et de M. le Maire qui se serait fait un plaisir de vous recevoir personnellement, s'il n'en avait été empêché, de vous adresser les félicitations auxquelles vous donnent droit votre magnifique succès de Rueil.

» Travailleurs, comme votre nom l'indique, vous vous êtes unis pour consacrer à l'étude de la musique les rares instants de loisir que vous laisse votre labeur de chaque jour. Vos lauriers sont d'autant plus beaux, mieux mérités, que pour les obtenir il vous a fallu vous imposer plus de peine et de privations.

» Non seulement, malgré votre peu de ressources, vous avez maintenu intacte la vieille réputation artistique de Roubaix, mais vous lui avez encore donné un nouvel éclat.

» Vous ne pouviez mieux justifier la légère subvention que le Conseil municipal a mis gracieusement à votre disposition. Pour ma part, je me plais même à vous le déclarer ici, eu présence des progrès que fait l'art musical à Roubaix, en raison surtout de l'attrait que vous donnez à nos concerts d'été, attrait qui retient en ville une grande partie de la population qui allait au dehors chercher des distractions qu'elle ne trouvait pas au-dedans, en raison encore des frais et des déplacements que forcément ces concerts vous occasionnent, je la verrais volontiers sensiblement augmenter.

» Tous mes efforts tendront à obtenir ce résultat pour les sociétés musicales de la ville.

» En terminant, Messieurs, je bois à l'*Union des Travailleurs*, à son succès d'aujourd'hui, à ceux que, je l'espère, elle nous réserve dans l'avenir. »

Les bonnes paroles de M. Lacquement sont plusieurs fois interrompues par des bravos.

Puis, sont offerts les vins d'honneur. M. Damerval propose de boire «A la ville de Roubaix». Un vivat est chanté par l'assistance et de fréquentes acclamations, se font entendre. M. Lacquement remercie M. le Président, au nom de la ville de Roubaix, dont il est un des représentants.

Place de la Liberté

Le cortége se forme de nouveau sur la Grande-Place, et toutes les sociétés font une escorte d'honneur à l'*Union des Travailleurs*, jusqu'à son local, situé place de la Liberté.

Le soir, la façade du local, splendidement ornée, a été illuminée par des lampions et des lanternes vénitiennes.

∴

Nous ne pouvons terminer ce compte-rendu, sans adresser à notre tour des félicitations à l'*Union des Travailleurs*, dont les efforts, dont l'intelligente persévérance ont été couronnés d'un si brillant succès. Comme l'a dit M. Lacquement, dans son discours, ce succès est d'autant plus beau qu'il a été remporté par des travailleurs.

Ces ouvriers, après une journée bien remplie, passent leurs soirées à se perfectionner dans les arts. Ils cultivent ainsi le goût du beau en même temps qu'ils peuvent, comme ici, augmenter encore la gloire musicale de notre ville.

C'est parce que ce sont des ouvriers que leurs lauriers brillent davantage à nos yeux. Honneur donc à vous, vaillante et courageuse phalange ouvrière ! Honneur surtout à M. Adolphe Damerval, président de la Société, ainsi qu'à M. Emile Vromant, directeur, qui, par leur discipline, leur esprit de générosité et leur dévouement, ont préparé cet éclatant succès.

La journée d'hier sera pour eux tous une de ces journée qu'on n'oublie pas, dont on parle longtemps au foyer de la famille.

Alfred Messiaen.

Le scandale municipal de Roubaix. — Sous ce titre, l'*Echo du Nord* publie les nouveaux détails suivants :

« Un petit journal de Roubaix, récemment fondé pour servir d'organe à la fraction collectiviste du Conseil municipal, a nié qu'un conseiller eût reçu, ainsi que nous l'avons raconté, une somme de cent francs pour faire annuler un arrêté d'expulsion pris contre un sieur Ch.-L. Duq., habitant Mont-à-Leux.

» Nous maintenons l'exactitude absolue de notre information, que nous croyons devoir compléter par les détails suivants :

» Le lendemain du jour où l'*Echo du Nord* dévoilait cette petite comédie de mœurs... collectivistes, des démarches actives étaient tentées auprès de la femme Duq., pour l'amener à une rétractation. Les amis de M. B..., imaginaient même de faire souscrire à Duq., une obligation de cent francs pour la remettre à leur coréligionnaire, lequel eut paru rentrer dans une dette ancienne.

» Malheureusement, il y a là un fait patent, irrécusable, c'est la déclaration authentique signée de la femme Duq; de quelques réflexions qu'on agrémente le démenti en question, quelque habileté qu'on apporte à essayer de donner le change sur cette regrettable affaire, il n'en reste pas moins établi, par un document officiel, qu'un conseiller municipal a reçu cent francs pour prix de son intervention entre le ministère de la justice et un Belge expulsé. »

Les votes de M. A. Scrépel. — Dans la séance du mardi 29 mai, M. A. Scrépel a voté : 1° pour le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire de 640,000 fr. applicable au chapitre 4 (états majors); 2° pour la prise en considération des amendements de MM. de la Porte et Loubet, à l'article 4 du projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Sport. — L'assaut organisé par M. Loridan, et que nous avons annoncé, a eu lieu dimanche, à la *Brasserie du Globe*.

Un grand nombre de maîtres d'armes, tant civils que militaires, parmi lesquels MM. Lannoy, Ghesquière, Dumay, Dubus, Petit, Hennion, etc., avaient répondu à l'appel du professeur roubaisien, et ont fourni quelques assauts qui ont été très appréciés.

On évalue à 200 environ le nombre des assistants qui s'étaient rendus à cette petite fête d'escrime, que M. Loridan se propose de renouveler prochainement à Tourcoing.

Arrestation d'une faussaire. — La police de Roubaix a arrêté hier une domestique, nommée Julie Trichman, âgée de 22 ans, demeurant rue St-Jean, en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. le juge d'instruction du département de la Seine. Cette femme est inculpée de faux en écriture publique.

Ne pas confondre. — MM. Henri Couillet et Louis Bossut, jardiniers, rue du Tilleul, nous prient d'annoncer que ce ne sont pas eux qui ont causé du tapage, hier après-midi, dans le quartier de la « Potennerie. »

Toujours des expulsés. — La police a arrêté hier une ouvrière tisserande de Mouscron, nommée Marie Poilet, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Deux accidents. — Hier, vers onze heures du matin, un ouvrier graisseur de l'établissement de M. Isaac Holden, à Croix, a été victime d'un accident. Son bras droit a été fracturé à deux endroits pendant qu'il remettait une courroie sur l'arbre de transmission. Les premiers soins ont été donnés au blessé par M. le docteur Descarpentrie.

— Hier matin, un ouvrier maçon travaillait à des réparations dans une maison de la Grande Rue, lorsqu'il tomba du haut d'un mur, et reçut une assez grave blessure au pied droit. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lepoutre, le blessé a été transporté à l'Hôpital ; il se nomme Joseph Lemaire, et demeure rue de Beaurewart.

Concours colombophiles. — Voici le résultat de trois concours colombophiles qui ont eu lieu dimanche dernier :

1° Concours sur Paris, donné par la Société *Le Globe*, établie chez M. Bayart, rue Saint-Antoine.

Lâcher à 6 heures. Beau temps. Vent Ouest

1er prix, Louis Renard, 10 h. 32. — 2e, Dubamel, 10 h. 34. — 3e, Dumamel, 10 h. 34. — 4e, Delmotte, 10 h. 38. — 5e, Browaeys, 10 h. 38 1/2 — 6e, Jonville, 10 h. 39. — 7e, Piatel, 10 h. 39 1/2. — 8e, Browseys, 10 h. 40 1/2. — 9e, Décottignies, 10 h. 42. — 10e, Salembier, 10 h. 42. — 11e, Hazebrouck, 10 h. 46. — 12e, Browaeys, 10 h. 46 1/2. — 13e, Hazebrouck, 10 h. 47. — 14e, Hazebrouck, 10 h. 48. — 15e, Lauwers, 10 h. 48.

16e prix, Piatel, 10 h. 50 1/2. — 17e, Dujardin, 10 h. 51. — 18e, Wille, 10 h. 51 1/4. — 18e, Browaeys, 10 h. 51 1/2. — 20e, Carbon, 10 h. 52 1/2. — 21, Decottignies, 10 h. 53. — 22e, Dekeyser, 10 h. 54. — 23e, Lauwers, 10 h. 54. — 24e, Vaissier, 10 h. 54 3/4. — 25e, Dujardin, 10 h. 55.

26e prix, Dekeyser, 10 h. 56. — 27e, Delmotte, 10 h. 56. — 28e, Dujardin, 10 h. 57. — 29e, Dujardin, 10 h. 57. — 30e, Dujardin, 10 h. 57. — 31e, Salembier, 10 h. 57. — 32e, Wille, 10 h. 57 1/4. — 33e, Dujardin, 10 h. 58. — 34e, Decottignies, 10 h. 58. — 35e, Gauffet, 10 h. 58. — 36e, Duhamel, 10 h. 59. — 37e, Dujardin, 11 h. — 38e, Hazebrouck, 11 h.

2° Concours sur Longueau, organisé par la société *l'Egalité*, établie chez M. H. Frady, rue Christophe-Colomb:

Lâcher à 6 heures, Temps couvert. Vent Ouest.

1er prix, 8 h. 53 1/4, Bermyne. — 2e, 9 h. 7 1/2, Lemaître, P. — 3e, 9 h. 12 1/2, Loens, P. — 4e, 9 h. 13 1/4, Dubie, P. — 5e, 9 h. 14, Bayart, P. — 6e, 9 h. 24 3/4, Godefroy, PP. — 7e, 9 h. 29 1/2, Heulst, PP. — 8e, 9 h. 30 1/4, Achin, P. — 9e, 9 h. 30 1/4, Coene, P. — 10e, 9 h. 54, Philippe. 11e, 9 h. 59, Duflot, PPP. — 12e, 10 h. 9 1/2, Heulst. — 13e, 10 h. 12, Moermau, PP. — 14e, 10 h. 12 1/8, Berton. — 15e, 10 h. 12 3/4, Maes Lièvin, PP.

16e prix, 10 h. 14, Dubellois, P. — 17e, 10 h. 14, Ducrot, P. — 18e, 10 h. 14, Hennion, P. — 19e, 10 h. 3/4, Desbucquois, P. — 20e, 10 h. 15 3/4, François Baert, P. — 21e, 10 h. 16 1/4, Nutte. — 22e, 10 h. 18 1/4, Moulard. — 23, 10 h. 19, Planquelle. — 24e, 10 h. 19 3/4, Vampuymbrock. — 25e, 10 h. 21, Niffle. — 26e, 10 h. 23 3/4, Vanberckem. — 27e, 10 h. 22 1/4, Moulard. — 28, 10 h 22 3/4, Olivier. — 29e, 10 h. 23, Bayart.

3° Concours sur Paris, organisé par une société de Wattrelos :

Lâcher à sept heures de 369 pigeons. Vent Sud-Ouest. Convoyeur: M. Leman, de Roubaix.

Leruste, 11 h. 32. — Deirue, 11 h. 45. — Lanque, 11 h. 48. — Tanchou, 11 h. 48. — Duquenuoy, 11 h. 49. — Destombes, 11 h. 50. — Devardeel, 11 h. 50. — Deirue, 11 h. 53. — Laloy, 11 h. 53. — Tanchou, 11 h. 55. — Marche, 11 h. 56. — Delcroix, 11 h. 56. — Losfeld, 11 h. 56. — Dusolher, 11 h. 58. — Codron, 11 h. 59. — Henno, 12 h — Florin, 12 h. — Florin, 12 h. — Baptiste, 12 h — Delcroix, 12 h. 1. — Lepers, 12 h. 1. — Lanque, 12 h 2. — Delcroix, 12 h. 2. — Codron, 12 h. 3. — Codron, 12 h. 3. — Catteau, 12 h. 3. — Bourgois, 12 h. 4. — Pipart, 12 h. 6. — Nerriest, 12 h. 6. — Lamérou, 12 h. 7. — Maes, 10 h. 8. — Bourgois, 12 h. 8. — Grimonprez, 12 h. 8. — Baptiste, 12 h. 8. — Calens, 12 h. 8. — Dhnist, 12 h. 9. — Baptiste, 12 h. 9.

Le 10 juin, la société établie chez M. Jules Laloy, à la Vieille-Place, à Watirelos, donnera un concours sur Oriéans.

Il y aura 80 fr. de prix d'honneur.

La mise est de 2 fr. 30, dont 80 centimes pour frais et convoyage.

— La société « *Le Pigeon Noir* », établie à l'estaminet *A l'Etoile*, rue du Collége, donnera un concours sur Clermont, le dimanche 3 juin.

Il y aura 100 fr. de prix d'honneur.

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — MM. Villan fils, 30, rue de l'Entrepôt, ont des ordres en tissus et divers. — M J. Jouve, 19, boulevard St Denis, a des ordres en tissus et divers. — MM. Jouve, Bonnemain et Quéruel, 129, rue de Turenne, ont un acheteur en tissus et divers. — M. Maria Sivori, 32, rue Baudin, achète tissus, soieries, dentelles et articles divers pour dames. — MM. Guérin frères, passage Dubail, achètent tissus, bonneterie et autres articles. — M. E. Perissin, 26, rue de la Grange-Batelière, a un acheteur du Mexique pour les tissus. — MM. Bemberg et Cie, 13, rue Grange-Batelière, ont des ordres en divers tissus et draperies.

TOURCOING

Les votes de M. Debuchy. — Dans la séance du mardi 29 mai, M. Debuchy a voté : 1° pour le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire de 640,000 fr. applicable au chapitre 4 (états-majors); 2° pour la prise en considération des amendements de MM. de la Porte et Loubet, à l'article 4 du projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

La Fête Dieu à Tourcoing. — La population toujours si catholique de Tourcoing était en grande fête dimanche dernier. C'était le jour de la première procession.

Comme le temps était incertain dans la matinée, la procession n'est sortie que dans l'après-midi.

Les rues par lesquelles elle devait passer étaient magnifiquement décorées.

Le pauvre, pour orner sa maison, avait rivalisé de zèle avec le riche.

Toutes les institutions et les corporations chrétiennes de la ville étaient venues, bannières en tête, former un imposant cortége. Elles étaient suivies de fidèles plus nombreux encore que les années précédentes.

Dans ces groupes recueillis, nous avons remarqué plusieurs Roubaisiens et même quelques Lillois, désireux de prendre part à notre fête.

Jamais la confrérie du Saint Sacrement n'avait été aussi nombreuse. Elle comptait plus de cent cinquante adorateurs, appartenant à tous les âges et à toutes les classes de la société.

Une compagnie de nos braves pompiers, sous le commandant du lieutenant Scohy, formaient l'escorte d'honneur.

La musique de l'institution libre du Sacré-Cœur et la Fanfare St-Michel unissaient leurs accords aux chants majestueux de l'Eglise.

Ce qui nous a frappé, ce n'est pas seulement le recueillement des fidèles qui composaient le cortége, c'est surtout l'attitude de la foule qui encombrait les trottoirs et qui peuplait les croisées et les balcons.

C'était partout le silence le plus absolu, partout l'agenouillement le plus respectueux.

On sentait bien que l'amour de Dieu était vivace dans tous les cœurs : on sentait bien que les difficultés des temps fortifient la foi, et le spectacle imposant que donnait notre cité ne peut se traduire que par ces mots : Combattre l'impiété, ne lui céder jamais.

Concert Festival des Crick Sicks. — Bien que la pluie ait un peu contrarié l'organisation de cette fête musicale, en la rendant impossible dans la campagne de M. Deroubaix, nous avons constaté avec plaisir un véritable succès : grande affluence de monde dans la salle du cercle du Petit-Château gracieusement mise à la disposition des organisateurs du concert.

La vaillante Fanfare St-Michel, qui ouvrait la fête, a enlevé ses morceaux avec un brio remarquable.

Encore à ses débuts, l'Harmonie Tourquennoise donne de belles espérances pour l'avenir.

Les Amis Réunis se sont montrés à la hauteur de leur réputation déjà ancienne; c'est avec un plaisir toujours nouveau que nous écoutons cette artistique phalange.

Les Crick-Sicks ont travaillé : la brillante exécution des chœurs du concours de Lille en fait foi; aussi nous avons la confiance que notre courageux orphéon nous reviendra de Lille, mardi prochain, chargé de lauriers.

Pèlerinage a Notre-Dame de la Marlière, le 14 juin 1883. — Tout fait espérer que le Pèlerinage régional à N.-D. de la Marlière sera splendide et aura le caractère d'une importante manifestation.

La procession suivra le même parcours qu'en 1876, et partira de l'église de St-Christophe, vers 8 heures du matin.

Toutes les paroisses des environs ont promis d'envoyer de nombreuses députations.

Les grands centres du Nord et du Pas-de-Calais se proposent aussi de figurer au cortége.

La messe